

SAMEDI 25 FÉVRIER 1889

La chambre des communes, débattant hier en comité des subsides a voté les derniers articles des crédits relatifs à la législation, et les crédits relatifs aux arts, à l'agriculture et aux statistiques.

La législature de Toronto vient d'adopter les expositions provinciales. C'est M. M. Avey qui leur a donné le coup de grâce. La chambre a consenti cependant à ne donner effet à cette motion que l'an prochain.

L'exposition provinciale aura lieu pour la dernière fois cette année à London. La somme votée à cet effet est de \$4000.

Le ministère qui vient d'être constitué en France est le 29e depuis sa fondation de la 3e république.

La durée moyenne de chaque administration a été de 7 mois et 20 jours. Pendant la même période, le Canada n'a eu que trois cabinets et l'Angleterre quatre.

L'Agence Wiman, Selwyn Smith, Richard Cartwright et Cie vient de trouver quelque chose de grand comme le monde. Les partisans de la réciprocité se font télégraphier de Washington par service spécial, que la motion Butterworth allait passer dans les deux chambres comme une lettre à la poste. Il y avait un véritable entrainement en sa faveur. Mais ça craint maintenant que la motion ne passe pas... à cause de l'article de L'Empire qui a montré que le gouvernement canadien n'aurait pas avec la reconnaissance voulue.

Voilà qui est convenu; jusqu'ici on avait cru que c'était le Sénat américain qui avait rejeté le traité de Washington et que c'étaient les mêmes hommes d'état américain qui s'opposent à toute idée de réciprocité. Désormais tous les journaux libres d'échangent pour pouvoir raconter que les États-Unis étaient prêts à tout et que c'est l'Empire qui a tout empêché. Et voilà comment les légendes prennent leur origine. La vérité, croyons-nous, est que MM. Butterworth et Wiman ont bien voulu expliquer l'échec de leurs tout naturel qui les attendait au Congrès.

Une assemblée d'orangeistes qui a eu lieu, hier soir, à Ottawa, s'est beaucoup excitée sur le bill des jésuites. Elle a adopté trois résolutions.

1o Pour condamner M. Mercier.

2o Pour condamner à la fois le gouvernement fédéral et l'illustre M. M. Blake, Laurier et Cie. avec les nationalistes de Québec.

3o Pour déclarer que les orangeistes étaient d'accord avec le Mail et qu'ils étaient les seuls vrais conservateurs.

Les orangeistes nous permettent de nous inscrire en faux contre leur troisième résolution. Il y a parmi eux quelques libéraux et, nous ne l'ignorons pas, une assez importante fraction du parti conservateur anglais. Mais ils sont loin d'être les seuls vrais conservateurs, et il est même des deux qui tout en soutenant ordinairement par leurs votes la politique conservatrice, ils s'inspirent de ses véritables principes.

La politique conservatrice est une politique de paix, de concorde et de travail, elle n'est pas une politique de guerre religieuse et de luttes de race.

Le comité de l'agriculture, s'est réuni hier matin, à Québec, et a adopté un bill qui aura pour effet de créer des récompenses honorifiques pour les cultivateurs. Les principales clauses de ce projet de loi sont que tous ceux qui auront obtenu des prix dans les concours de tout ordre auront droit de prendre part à un concours provincial pour les fermes les mieux tenues, fermes qui devront avoir au moins soixante arpents en superficie.

Les juges seront nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et, après le premier concours tenu en vertu de la présente loi, ces juges seront choisis parmi les lauréats qui auront obtenu la note : Très grand mérite agricole, ou encore ceux qui auront obtenu la note : Très grand mérite exceptionnel.

Voici un trait qui fait bien voir le caractère de Sir John A. Macdonald, et qui explique le magnétisme qu'il exerce sur ses partisans comme le respect qu'il inspire à ses adversaires.

C'est feu David Thompson, autrefois député de Haldimand, qui racontait ce trait.

M. David Thompson avait été malade et absent du parlement pendant toute une session. A son retour à Ottawa l'année suivante, lui le fidèle libéral qui n'avait jamais donné un vote en faveur de Sir John A. Macdonald, ou vrit son cœur à un de ses amis dans les termes suivants : « Le premier député que j'ai rencontré à mon arrivée dans les couloirs de la chambre a été M. Blake. Il me salua simplement et continua son chemin. Plus loin je rencontrai Cartwright et son accueil fut aussi froid à mon égard que celui de M. Blake. Je venais à peine de dépasser ces deux chefs libéraux, lorsque je fis la rencontre de Sir John. Il ne dit pas que me saluer, mais s'arrêtant il me saisit la main, me frappa amicalement sur l'épaule, et me dit : « Venez, Derry (David) je suis heureux de vous voir de retour. J'espère que vous êtes parfaitement revenu à la santé et que vous allez vivre encore bien longtemps pour voir contre moi comme vous avez toujours fait ».

M. Thompson, en racontant ce trait ajoutait que cette réception amicale de Sir John ne l'avait pas empêché de démissionner le parti libéral, mais disait-il, c'était avec peine à chaque division, que je donnais mon vote contre un homme de cœur comme Sir John et en faveur de ceux qui n'avaient pas eu pour moi une parole de sympathie à mon retour à ma patrie.

THOP DE COMMERAGES

Nous résumons dans notre revue des journaux, le compte rendu que la Presse a cru devoir donner de divers bruits plus déraisonnables les uns que les autres, sur lesquels nous avions eu l'occasion de nous expliquer, avant-hier, à propos d'une première révélation du Star. Au premier abord, il est permis de se demander si ces commérages méritaient tant d'honneur et s'il n'eût pas mieux valu opposer à de pareilles billesveées, un dédaigneux silence. Nous ne le croyons pas, cependant. Ces journaux sont les organes de l'opinion publique. Ils ne peuvent pas faire que certaines fausses nouvelles n'aient cours dans le public et n'y produisent une fâcheuse influence. Or, les fausses nouvelles dont il s'agit ont couru avec persistance à Ottawa et ailleurs. Elles ont peut-être servi plus fortement dans les rues de Montréal qu'à Ottawa même. Faire semblant de les ignorer n'est un jeu puéril et il valait mieux les relever une bonne fois pour en faire justice.

Il faut le dire parce que c'est la moralité de cette aventure : l'existence et la persistance répétée de ces fausses bruits, qui prennent tantôt une forme tantôt une autre et qui tendent toujours à accuser le gouvernement de quelque sordide intrigue, les ministres de quelque conspiration contre leurs collègues, sont le symptôme d'un mauvais état de l'esprit public, et il devient nécessaire que les hommes de bon sens s'appliquent à lutter contre la contagion de cette crédulité malsaine.

Que nos adversaires aient intérêt à semer la division parmi nous; qu'ils aient intérêt à la supplanter dans l'espoir de la faire naître; qu'il y ait de par le monde des pêcheurs en eau trouble et que ces derniers obéissent à leur instinct en essayant de troubler l'eau, sont les premiers prétextes vains et quelquefois sans prétexte, tout cela est fort naturel. Il y a des faiseurs de fausses nouvelles qui vivent, ou qui essaient de vivre dans leur industrie, comme il y a eu des faiseurs de faux billets. C'est un mal que nous devons subir.

Mais ce qui est pour nous un sujet de douloureuse surprise et ce qui pourrait devenir un péril si l'on n'y prend garde, ce n'est pas que ces faiseurs de fausses nouvelles, que ces artisans de division existent, c'est la facilité avec laquelle leurs inventions se répandent, et la facilité avec laquelle on les croit.

Il y a longtemps que cela dure et qu'on est parvenu, surtout dans la province de Québec, à jeter l'opinion dans une voie pernicieuse. N'est-il pas vrai par exemple, qu'à Montréal et à Québec on en est arrivé à faire vivre un nombre considérable de personnes raisonnables dans la conception qu'il existe à Ottawa un état de chose d'après lequel nos ministres passeraient tout leur temps à se haïr, à conspirer les uns contre les autres, à se jouer dans la distribution du patronage des leurs pendables, et à fournir des armes pour se préparer à quelque lutte suprême qui est incessamment annoncée et qui ne se réalise jamais. Avant hier encore, le Star, se faisant l'écho du dernier commérage connu, annonçait comme une chose toute simple qu'un ministre qui n'a jamais cessé de donner à son parti des gages d'une fidélité éprouvée s'apprêtait à passer à l'opposition. D'autres annonçaient que tel ou tel autre de ses collègues se préparait à profiter de son absence pour l'évincer et pour se mettre lui-même sur le pavé. Et il y a des gens auxquels on fait avaler toutes ces sottises!

Les choses en sont venues à ce point que d's hommes politiques qui sont tenus d'avoir l'air profonds, des journaux qui sont tenus d'avoir l'air bien renseignés, hâteraient dans certains milieux à nier carrément que la politique de nos ministres canadiens se résume dans l'antagonisme de M. X et Z. Ils savent fort bien qu'il n'en est rien. Mais, le préjugé qu'on est parvenu à répandre dans le public est si tenace, qu'ils craindraient en rétablissant la vérité et en s'insurgeant au nom du bon sens de passer eux-mêmes pour des naïfs.

Il faut cependant en finir et dire, une bonne fois, que tous ces prétendus antagonismes entre membres du cabinet, toutes ces conspirations imaginées à plaisir ne sont ni plus ni moins qu'un conte bleu. Les ministres sont des hommes, et qui plus est, des hommes appelés, par le titre même de leur fonction, à discuter autour d'un tapis vert. Ils peuvent se trouver en désaccord sur telle et telle question de détail; mais toute personne de bonne foi et ayant vu les choses de près, verra

qu'il existe entre nos ministres canadiens autre chose que les rapports qui doivent exister entre collègues. Il y a parmi eux un chef reconnu. Personne ne s'agit à contester son titre de chef, encore moins à convoiter sa place; et de son côté, ce dernier sait qu'il a à faire à des collaborateurs éprouvés, que les représentants du Bas-Canada dans le cabinet se comptent les uns par les autres et qu'il ne saurait être porté atteinte à leur alliance sans que le parti lui-même fut disloqué.

Si quelques amis imprudents des autres que le sont les ministres eux-mêmes; si certains journaux qui croient à trouver leur intérêt personnel à l'idée de se particulariser; si, au lieu de laisser à entendre qu'ils soutiennent exclusivement, qu'il leur ministre, qui tel autre, (ce qui est laisser croire que leurs intérêts peuvent être distincts) tous les journaux conservateurs du Bas-Canada s'attachent à ne représenter que la politique conservatrice, les choses iraient mieux et beaucoup de fausses rumeurs manqueraient de prétexte. Le moment nous paraît propice pour les gens de bonne volonté. Il est temps que le parti conservateur se présente au dehors pour ce qu'il a toujours été en réalité c'est-à-dire pour un grand parti uni et compact, et que, de part et d'autre, on se donne le mot pour arrêter impitoyablement au passage tous les canards au vol suspect, dont l'apparition ne profite à personne et n'a d'autre effet que de troubler et d'émouvoir l'opinion publique.

Le gouvernement Mercier manquant de tenue. L'honorable M. Mercier mêlé à des qualités, auxquelles ses adversaires eux-mêmes rendent hommage, des intempérances de langage qui, lorsqu'il est échauffé par une discussion, prennent un caractère personnel, et montrent un manque de tact déplorable.

Tantôt, il suffit que la moindre opposition l'irrite pour qu'il jette à tous les échos des gémissements d'enfant gâté. Tantôt il se livre contre ses adversaires politiques à des charges qui sont absolument mesquines.

Tout récemment encore il vient d'en donner une nouvelle preuve. Ses sorties contre les journalistes, notamment à propos de leur opposition à la conversion de la dette, sont proverbiales. L'ordre qui vient d'être donné de refuser communication à la presse de tous les avis de motion est grotesque. C'est avouer trop clairement que le gouvernement et ses amis déposent des projets qui n'ont ni queue ni tête et qu'on a besoin de les reviser sur épreuve afin de les rendre à demi présentables. Et encore cela n'empêche pas les ministres d'être obligés de retirer des bills entiers comme le bill sur les mines.

L'algèbre à laquelle le premier ministre s'est livré avant-hier, à l'égard de l'honorable M. Labrègue, a choqué tous les gens délicats.

Nous sommes tout prêt à reconnaître que M. Mercier avait de bonnes raisons pour modifier la loi relative à la présidence du Conseil législatif. Cette loi a été une erreur, car elle ne tendait même pas à donner au conseil un président impartial. Au lieu même de chaque délégué électoral, elle assurait au ministre battu le droit d'imposer pour cinq ans à ses successeurs un président hostile.

Mais c'était déjà bien assez de changer la loi avec effet rétroactif contre M. de Labrègue. Faire le procès du président démissionnaire jusqu'à traiter de serpent un homme politique qui est encore le représentant et le porte parole de la chambre haute dans la province de Québec, ce sont là des intempérances et des excès de passion qui ne se pardonnent pas.

Le parlement de Québec y perd toute dignité.

O'BRIEN ET LA PÉRECUSSION EN IRLANDE

Lorsque M. G. Adstone a présenté le bill du Home Rule, son principal argument vis-à-vis des électeurs anglais était: qu'après avoir murement réfléchi à la question, il ne connaissait d'autre alternative que d'accorder le Home Rule à l'Irlande, ou de se lancer dans une série de lois de correction et de répression vis-à-vis des Irlandais.

La suite des événements n'a que trop donné raison au grand Old Man. Tout d'abord les dissidents, Lord Harlington en tête, avaient pris le ciel à témoin qu'ils n'admettaient pas l'alternative posée par M. Gladstone, et qu'ils se proposaient d'administrer raisonnablement et fermement l'Irlande sans lui accorder le Home Rule et sans la soumettre à des mesures exceptionnelles.

Mais quelques mois s'étaient à peine écoulés que le ministère Salisbury dut présenter de nouvelles lois de répression, que les libéraux dissidents s'empresaient d'ailleurs de voter au dépit de leurs dénégations antérieures. Il est bon de faire connaître par quelques exemples ce que sont ces lois de répression et quelle est la façon sauvage avec laquelle elles sont appliquées.

Le récit des persécutions que M. O'Brien, un des députés considérables du parti irlandais, subit en ce moment dans sa prison, est une illustration saisissante de l'application de l'état de siège moral en Irlande.

Un des répressés inhumains ont été dans les possessions anglaises, et l'Irlande a toujours été cruellement traitée. Nous croyons, cependant, que le ministère Salisbury laissera dans l'histoire de ce temps une place à part plus ou moins méritée, mais à l'histoire de nous faire d'un ministre anglais. Les idées de Lord Salisbury sont moins celles d'un conservateur anglais que celles d'un gentilhomme européen de 1815, doctrinaire de la réaction et affilié à la Sainte Alliance. Quant au secrétaire d'Etat pour l'Irlande, M. Balfour, il ne peut être comparé avec quelque exactitude qu'aux réactionnaires anglais ou aux hommes du 2 décembre et des commissions mixtes. La poursuite avec laquelle il malmène les députés, des hommes publics considérables, le raffinement avec lequel on se complait à leur imposer dans les prisons le traitement des criminels vulgaires, tout cela est un ordre de mesures qui excède les besoins de la répression même la plus énergique, et qui ne ressort que de l'esprit de persécution et de vengeance. Voici le récit de M. O'Brien :

« A peine entré dans la prison, le gardien chef, dit M. W. O'Brien, m'ordonna de me rendre à la visite du médecin; je quittai ma cellule et je fus conduit dans une grande salle où un gentleman était assis devant un pupitre. Dix autres gilets, furent les seuls mots prononcés par ce gentleman, et il promena rapidement sur ma poitrine un stéthoscope. — Avez-vous un rhume? — Ce n'est pas de la toux, dit-il, mais vous avez la saignée au nez. — Je ne voudrais pas que vous fussiez enrhumé, mais en raison des menaces faites précédemment à la suite de mes déclarations sur ma santé, je refuse de donner aucun renseignement sur ce sujet; libre à vous de l'examiner. — Le médecin prit alors un autre instrument et m'ordonna de respirer longuement, puis de suspendre ma respiration. L'examen ne dura pas plus d'une minute et je fus ramené dans ma cellule.

Accompagné de quatre forts gardiens, le directeur s'y présenta bientôt; m'apparut un costume de détenu que je ne consentis pas à revêtir. Les quatre gardiens me saisirent alors, me firent sur le plancher après une lutte énergique, et, pendant que j'étais en défaillance, m'enlevèrent mon habit. Ils me remplacèrent par ceux de l'établissement, ils profitèrent de mon évanouissement pour me couper les cheveux, les favoris et les moustaches. Rude suite les trains dans un corridor, placés sur la machine à vapeur, nous fûmes conduits dans une cellule où demeurèrent avec moi deux gardiens.

« J'avais prévu que ces hommes qu'aussitôt que cela me serait possible, je quitterais le costume de prisonnier et que, s'ils voulaient m'en empêcher, j'en ferais tout ce que je pourrais. Mais j'avais compté sans John A. Macdonald qui pendant quatre mois; néanmoins, au bout d'une heure, ils s'en allèrent; aussitôt après leur départ, je me déshabillai, me conservant que ma chemise, qui m'avait été laissée. A l'heure du coucher, on apporta un planin qui servait de lit, une couverture et un couvre-pieds. Le lendemain, on me révéla à cinq heures et demie, l'on me commanda de nettoyer ma cellule, ce à quoi je n'obéis point; la planche, le couvre-pieds, la couverture furent alors enlevés et de six heures du matin à huit heures et demie, je n'eus que ma chemise pour me préserver du froid; le soir, par ordre du médecin, on me donna un matelas et des draps. Je dois ajouter que des précautions ont été prises pour éviter le renouvellement de ce qui s'est passé à Tullamore, où l'on me fit parvenir des vêtements.

M. W. O'Brien, depuis son incarceration, est donc en chemise, dans une cellule de 12 pieds de long sur 4 de large, éclairée par une fenêtre haute de 2 pieds sur 1 pied de large. Le mobilier consiste d'une table et d'un tabouret scellés au mur. Le régime alimentaire consiste en une demi-pinte de lait, une demi-pinte de coco et huit onces de pain noir pour déjeuner; huit onces de pommes de terre et du sel, huit pintes de lait pour dîner; le soir, on nous donne de la soupe et de la viande en qualité et quantité au déjeuner. M. W. O'Brien, jusqu'ici, n'a bu que du lait, on l'a averti que, s'il ne consentait pas à manger son pain et ses pommes de terre, on serait obligé d'employer les moyens mécaniques pour le nourrir plus substantiellement.

Cette lutte entre un prisonnier politique et le gouverneur de Clonmel frise le ridicule, le gouvernement aurait agit plus sagement en ne laissant pas s'engager M. W. O'Brien, dont la franchise de caractère est connue, ne l'aurait pas s'il tomba malade, ce qui est assez probable, il devra être transporté à l'infirmerie et alors cesseraient toutes les rumeurs; de l'avis universel il eût mieux valu fermer les yeux sur

quelques infractions à la discipline et ne pas constituer un membre du Parlement comme un vulgaire malfaiteur.

Quand on pense que les hommes d'Etat anglais se sont si vivement indignés des persécutions subies par les prisonniers politiques dans le royaume des Naples; quand on se rappelle que le général autrichien Haynau, l'ennemi de la répression de Vienne, a été sifflé dans les rues de Londres, on se demande en vertu de quelle étrange logique les partisans du ministère Salisbury peuvent trouver bon tout ce qui se passe en Irlande.

A TRAVERS LES JOURNAUX

La Presse publie une lettre d'Ottawa contenant en détail l'exposé des causes politiques auxquelles nous avons fait allusion dans notre numéro d'avant-hier, et qui ont fait, pendant deux ou trois jours, plus de bruit que ne méritaient de pareilles pauvretés.

D'après ces bruits, sortis évidemment d'une source hostile, mais qui ont rencontré trop de faveur auprès de certains esprits ordinaires plus rassis, nous aurions été menacés d'une vaste intrigue pour modifier la composition du cabinet, et déplacer (au moins dans la province de Québec) l'axe de la majorité.

M. Chapleau devait se retirer ou être démis, et passer avec armes et bagages dans le camp de M. Mercier (!); en échange le gouvernement fédéral se recommandait avec les castors et avec les nationaux (!), et M. de Boucherville était nommé secrétaire d'Etat comme gage de la réconciliation. Sir John A. Macdonald devait se démettre en faveur de Sir Hector Langevin, et d's élections immédiates allaient avoir lieu pour faire ratifier par le peuple cette nouvelle combinaison. Enfin la venue de Sir Charles Tupper au Canada se rattacherait d'une façon étroite à des projets de transformation, et le sens dans lequel Sir Ch. Tupper se proposait d'exercer son influence était l'objet des appréciations les plus contradictoires.

La déclaration par laquelle Sir John A. Macdonald a annoncé au caucus des conservateurs qu'il n'y aurait pas d'élections avant 1892 aurait eu pour effet de couper court à tous ces commérages qui tenaient les esprits inquiétants au point de vue mental.

La Patrie qui s'est décidée à parler des jeunes libéraux de Toronto fait observer que ce sont des jeunes gens qui n'engagent pas la parole, mais, cette réserve faite, elle trouve tout naturel que ces jeunes gens étant anglais soient d'avis de proscrire la langue française.

Par contre, elle constate que ce club est partant de la réciprocité illimitée et ennemi de fédération impériale. Dans une de leurs discussions avec les jeunes conservateurs, les jeunes libéraux ont, parait-il, triomphé de leurs adversaires sur ces deux points. Voilà ce qui enchante la Patrie et ce qui suffit à lui faire oublier tout le reste. Au prix de la réciprocité illimitée, elle se console de la proscription de la langue française.

L'Etendard publiait hier un article attribué au sénateur Belrose dans lequel Sir John A. Macdonald est violemment attaqué à propos de son affiliation à l'orangeisme.

Tout cela est bel et bon. Mais si l'Etendard n'admet pas que des protestants aient le droit d'être orangeistes dans Ontario, nous serions curieux de savoir comment Sir John A. Macdonald pourrait bien s'y prendre pour prouver lorsque la discussion viendra sur ce sujet aux communes, qu'on a le droit d'être jésuite dans Québec.

Le Monde continue sa campagne contre l'Etendard auquel il reproche d'avoir été fondé en dépit de l'Orléanais, et de suivre une ligne de conduite contraire aux sentiments des évêques.

La Patrie publie une série d'articles sur les lois en discussion au parlement de Québec.

Il y a, dit-elle, devant la chambre un grand nombre de projets de loi qui amendent le Code de procédure civile. Outre le bill de M. Laroque qui affecte près de 300 articles il y a diverses propositions qui altèrent certains articles en particulier.

La Patrie ajoute que toutes ces propositions sont vraisemblablement ajournées jusqu'à une refonte totale du Code.

L'Electeur toujours de bonne foi, a un coup admirable.

Il constate que sur la motion de Sir Richard Cartwright le gouvernement n'a obtenu qu'une majorité de 28 voix, et il ajoute que sur une chambre de 215 membres il eût suffi d'un déplacement de 15 voix pour changer la majorité.

L'Electeur qui a eu la division entre les mains ne dit pas à son public qu'il y a eu une majorité de 28 voix sur 160 votants, ce qui à prendre son calcul à la lettre donne une majorité de 54 voix sur la chambre de 215 membres.

Le Canadien publie deux lettres fort intéressantes de M. Tarte en ce moment en France. Le directeur du Canadien croit à la certitude du succès du général Boulanger.

Il donne en même temps une argumentation très vigoureuse en faveur du non désaveu du bill des jésuites.

quelques infractions à la discipline et ne pas constituer un membre du Parlement comme un vulgaire malfaiteur.

Quand on pense que les hommes d'Etat anglais se sont si vivement indignés des persécutions subies par les prisonniers politiques dans le royaume des Naples; quand on se rappelle que le général autrichien Haynau, l'ennemi de la répression de Vienne, a été sifflé dans les rues de Londres, on se demande en vertu de quelle étrange logique les partisans du ministère Salisbury peuvent trouver bon tout ce qui se passe en Irlande.

A TRAVERS LES JOURNAUX

La Presse publie une lettre d'Ottawa contenant en détail l'exposé des causes politiques auxquelles nous avons fait allusion dans notre numéro d'avant-hier, et qui ont fait, pendant deux ou trois jours, plus de bruit que ne méritaient de pareilles pauvretés.

D'après ces bruits, sortis évidemment d'une source hostile, mais qui ont rencontré trop de faveur auprès de certains esprits ordinaires plus rassis, nous aurions été menacés d'une vaste intrigue pour modifier la composition du cabinet, et déplacer (au moins dans la province de Québec) l'axe de la majorité.

M. Chapleau devait se retirer ou être démis, et passer avec armes et bagages dans le camp de M. Mercier (!); en échange le gouvernement fédéral se recommandait avec les castors et avec les nationaux (!), et M. de Boucherville était nommé secrétaire d'Etat comme gage de la réconciliation. Sir John A. Macdonald devait se démettre en faveur de Sir Hector Langevin, et d's élections immédiates allaient avoir lieu pour faire ratifier par le peuple cette nouvelle combinaison. Enfin la venue de Sir Charles Tupper au Canada se rattacherait d'une façon étroite à des projets de transformation, et le sens dans lequel Sir Ch. Tupper se proposait d'exercer son influence était l'objet des appréciations les plus contradictoires.

La déclaration par laquelle Sir John A. Macdonald a annoncé au caucus des conservateurs qu'il n'y aurait pas d'élections avant 1892 aurait eu pour effet de couper court à tous ces commérages qui tenaient les esprits inquiétants au point de vue mental.

La Patrie qui s'est décidée à parler des jeunes libéraux de Toronto fait observer que ce sont des jeunes gens qui n'engagent pas la parole, mais, cette réserve faite, elle trouve tout naturel que ces jeunes gens étant anglais soient d'avis de proscrire la langue française.

Par contre, elle constate que ce club est partant de la réciprocité illimitée et ennemi de fédération impériale. Dans une de leurs discussions avec les jeunes conservateurs, les jeunes libéraux ont, parait-il, triomphé de leurs adversaires sur ces deux points. Voilà ce qui enchante la Patrie et ce qui suffit à lui faire oublier tout le reste. Au prix de la réciprocité illimitée, elle se console de la proscription de la langue française.

L'Etendard publiait hier un article attribué au sénateur Belrose dans lequel Sir John A. Macdonald est violemment attaqué à propos de son affiliation à l'orangeisme.

Tout cela est bel et bon. Mais si l'Etendard n'admet pas que des protestants aient le droit d'être orangeistes dans Ontario, nous serions curieux de savoir comment Sir John A. Macdonald pourrait bien s'y prendre pour prouver lorsque la discussion viendra sur ce sujet aux communes, qu'on a le droit d'être jésuite dans Québec.

Le Monde continue sa campagne contre l'Etendard auquel il reproche d'avoir été fondé en dépit de l'Orléanais, et de suivre une ligne de conduite contraire aux sentiments des évêques.

La Patrie publie une série d'articles sur les lois en discussion au parlement de Québec.

Il y a, dit-elle, devant la chambre un grand nombre de projets de loi qui amendent le Code de procédure civile. Outre le bill de M. Laroque qui affecte près de 300 articles il y a diverses propositions qui altèrent certains articles en particulier.

La Patrie ajoute que toutes ces propositions sont vraisemblablement ajournées jusqu'à une refonte totale du Code.

L'Electeur toujours de bonne foi, a un coup admirable.

Il constate que sur la motion de Sir Richard Cartwright le gouvernement n'a obtenu qu'une majorité de 28 voix, et il ajoute que sur une chambre de 215 membres il eût suffi d'un déplacement de 15 voix pour changer la majorité.

L'Electeur qui a eu la division entre les mains ne dit pas à son public qu'il y a eu une majorité de 28 voix sur 160 votants, ce qui à prendre son calcul à la lettre donne une majorité de 54 voix sur la chambre de 215 membres.

Le Canadien publie deux lettres fort intéressantes de M. Tarte en ce moment en France. Le directeur du Canadien croit à la certitude du succès du général Boulanger.

Il donne en même temps une argumentation très vigoureuse en faveur du non désaveu du bill des jésuites.

Colonie de Terre-neuve.

ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Le Gouvernement de Terre-neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la Colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-neuve, qui les recevra jusqu'au 15.ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont.

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer vos Balances

INSPECTER vos POIDS

PRITCHARD ET ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

AVIS est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement de la Puissance du Canada pour un acte incorporant une compagnie devant être connue comme THE OTTAWA RIVER BRIDGE COMPANY et dont le but est de maintenir, ériger et mettre en opération un pont sur la rivière Ottawa de ou à quelque point près de Rockcliffe, dans la vicinité de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, à un autre point de la province de Québec, lequel pont devra servir aussi bien au passage des trains de chemins de fer qu'à celui des autres véhicules, aux piétons, chevaux et autres animaux, trains de chemins de fer, voitures et autres véhicules et aussi avec privilège de bair, pour le transport de marchandises en opération une ou plusieurs lignes de chemins de fer reliant à ce pont toutes lignes de chemins de fer existantes ou à faire, sur chaque côté de la rivière.

En date du 12e jour de décembre, 1888.

TAYLOR McVEITY

VALIN & CODE

BRADLEY & SNOW

C. E. WOLF & CIE

GUNDY & POWELL

DENTISTERIE

Figures, les Mains, la Peau et le Teint en général

R. A. McCORMICK

Quelque Chose

DE MERVEILLEUX!

JOHN KERRIGAN

DR FISSIAULT

Mme LETCH, 435 rue Wellington

MLLE COLLINS

JOHN KERRIGAN

DR FISSIAULT

Mme LETCH, 435 rue Wellington

MLLE COLLINS

JOHN KERRIGAN

DR FISSIAULT

Mme LETCH, 435 rue Wellington

MLLE COLLINS

JOHN KERRIGAN

DR FISSIAULT

Mme LETCH, 435 rue Wellington

MLLE COLLINS

JOHN KERRIGAN

DR FISSIAULT

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.

Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.

BELCOURT & MACCRACKEN

O'GARA & REMON